



## Conseil communautaire

### Procès-verbal des délibérations du jeudi 26 novembre 2015 à 18h30

Salle des fêtes de Bainville-sur-Madon

Étaient présent(e)s : Stéphane **BOEGLIN** (délibérations 2015\_152 à 2015\_160) \_ Xavier **BOUSSERT** \_ François **BRAND** \_ Jean-Marie **BUTIN** \_ Claude **CIAPPELLONI** \_ Gérard **FONTAINE** \_ Jean-Luc **FONTAINE** \_ Denis **GARDEL** \_ Maryline **GEORGES-BERNARD** \_ Martine **GEORGES-POMMIER** \_ Dominique **GOEPFER** \_ Michel **GRILLOT** \_ Claude **GUIDAT** \_ Christophe **HANU** \_ Gilles **JEANSON** \_ Marie-Louise **KADOK** \_ Daniel **LAGRANGE** \_ Sandrine **LAMBERT** \_ Catherine **NOEL** \_ Filipe **PINHO** \_ Patrick **POTTS** \_ Richard **RENAUDIN** \_ Lydie **ROUYER** \_ Pascal **SCHNEIDER** \_ Marie-Laure **SIEGEL** (délibération 2015\_151) \_ Ismail **TAHTACI** \_ Etienne **THIL** \_ Hervé **TILLARD** \_ Jean-Paul **VINCHELIN** \_ Florence **WAZYLEZUCK** \_ Thierry **WEYER**

Étaient excusé(e)s ou suppléé(e)s: Stéphane **BOEGLIN** (délibération 2015\_151) \_ Pascal **DURAND** (procuration à Catherine **NOEL**) \_ Delphine **GILAIN** (procuration à Jean-Paul **VINCHELIN**) \_ Anne-Lise **HENRY** (procuration à Sandrine **LAMBERT**) \_ Jean **LOPES** (procuration à Daniel **LAGRANGE**) \_ Dominique **RAVEY** (procuration à Filipe **PINHO**) \_ Marie-Laure **SIEGEL** (procuration à Jean-Luc **FONTAINE** délibérations 2015\_152 à 2015\_160)

Étaient absent(e)s :

<u>Date de la convocation</u> :	20 novembre 2015
<u>Date d'affichage</u> :	4 décembre 2015
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	36
<u>Nombre de présents</u> :	30
<u>Nombre de votants</u> :	35
<u>Secrétaire de séance</u> :	Claude GUIDAT

Le président ouvre la séance à 18h30, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

1. Affaires et communications diverses
2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 15 octobre 2015
3. Désignation d'un secrétaire de séance

#### 4. Délibérations

<b>N°</b>	<b>Domaine</b>	<b>Objet</b>
2015_ 151	Institutions et vie politique	Avis sur le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI)
2015_ 152	Aménagement du territoire Développement économique Cohésion sociale Finances	Parc d'activités du Breuil – Clôture de la concession d'aménagement et cession d'équipements
2015_ 153	Aménagement du territoire Développement économique Cohésion sociale Finances	Parc d'activités du Breuil – Achèvement de la procédure de ZAC
2015_ 154	Commande publique	Achat de titres restaurant – Convention de groupement de commandes entre CCMM et COVALOM
2015_ 155	Commande publique	Avenant à la convention d'adhésion au service prévention et santé au travail du centre de gestion
2015_ 156	Finances	Décision modificative n°4 - budget principal
2015_ 157	Finances	Décision modificative n°3 - budget gestion économique
2015_ 158	Finances	Décision modificative n°2 - budget eau
2015_ 159	Finances	Décision modificative n°2 - budget assainissement
2015_ 160	Finances	Décision modificative n°1 - budget valorisation des ordures ménagères (VOM)

## 1. Affaires et communications diverses

En ouvrant le conseil, le pdt invite les élus à observer une minute de silence en hommage aux attentats du 13 novembre. Il propose à Jean-Paul Vinchelin de provoquer une réunion de l'association cantonale des maires sur les conséquences de l'état d'urgence.

### 1. Suppléants conseil communautaire

Accueil de 3 nouveaux suppléants :  
Bainville-sur-Madon : Didier BATAILLARD  
Méréville : Cédric TROCHAIN  
Pulligny : Audrey NORMAND

### 2. Calendrier réunions

		Bureaux à 18h00	Conférences des maires Espace Ariane	Conseils à 18h30	
2015	DÉCEMBRE	jeudi 3 décembre		<u>jeudi 10 décembre</u>	Chaligny

		Bureaux à 18h00	Conférences des maires Espace Ariane	Conseils à 18h30	
2016	JANVIER	jeudi 7 janvier		jeudi 21 janvier	<b>DOB</b> Chaligny
		Commission des finances	→ jeudi 14 janvier		
		Commission des finances	→ jeudi 28 janvier		
FÉVRIER	<b>Pas de bureau</b>		<b>jeudi 4 février</b>	<b>Budgets Primitifs</b> Flavigny-sur-Moselle	

## 2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 15 octobre 2015

Les élus valident à l'unanimité le compte-rendu.

## 3. Désignation d'un secrétaire de séance

Claude GUIDAT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## 4. Délibérations

---

### **DÉLIBÉRATION N° 2015\_151**

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Avis sur le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI)**

---

La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, complétée par la loi dite « NOTRE » du 7 août 2015, prévoit une nouvelle phase de rationalisation des périmètres des intercommunalités.

A cet effet, un schéma départemental de coopération intercommunale doit être élaboré avant le 31 mars 2016. Le préfet a présenté le projet de SDCI le 5 octobre dernier à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI). Il l'a ensuite transmis à l'ensemble des communes et intercommunalités, qui sont appelées à émettre un avis dans un délai de 2 mois. La CDCI devra ensuite valider le projet de schéma ou l'amender à la majorité des deux tiers de ses membres.

Les évolutions de périmètre prévues dans le schéma départemental prendront effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Dans le même temps, en application de la mission qui lui a été confiée par le Premier ministre, le préfet engage une démarche visant à renforcer la coopération entre les territoires du sud meurthe-et-mosellan.

Par délibération du 26 février dernier, les conseillers communautaires de Moselle et Madon ont exprimé à l'unanimité leur position sur ces questions. C'est sur cette base qu'il est proposé au conseil d'émettre son avis.

A l'issue de la présentation du président, Xavier Bousset indique qu'en conférence des maires, il a déjà largement fait part de ses inquiétudes. Richard Renaudin rappelle que les élus de Richardménil ont voté la délibération du 26 février sur les périmètres intercommunaux et la coopération métropolitaine. Depuis cette date ils ont constaté le fonctionnement de la CCMM. Ils observent que Richardménil, 3<sup>ème</sup> plus grande commune de l'intercommunalité, contribue fortement au budget communautaire, tout en étant écartée des instances de décision. Ils déplorent un manque d'informations sur la situation financière. Dans ces conditions, ils ne souhaitent pas voter la délibération telle qu'elle est proposée. Ils souscrivent à la coopération métropolitaine, mais s'interrogent sur le périmètre de leur adhésion.

Filipe Pinho rappelle que le schéma a été élaboré par le préfet, pas par le président de la CCMM. Les élus sont appelés à émettre un avis sur ce schéma. Cet exercice ne concerne pas le fonctionnement interne de la CCMM. Si la commune de Richardménil est sortie de l'exécutif, c'est parce que le vice-président qui en était issu a refusé de voter le budget. Il rappelle que toutes les informations financières ont été mises en ligne sur le site web de la CCMM. S'agissant de la commission finances, son format a dû être revu en raison du trop grand nombre d'inscriptions, mais elle se réunira avant les fêtes. Il assume que la situation financière de la communauté n'est pas satisfaisante, sans quoi il n'aurait pas été nécessaire de décider d'une augmentation des impôts et d'un plan d'économies.

Aux yeux de Filipe Pinho, la difficulté de la relation entre la CCMM et Richardménil est ancienne. L'adhésion de la commune n'avait pas été sans heurts, et un certain manque de confiance subsiste. Néanmoins des politiques publiques ont été mises en œuvre dans la commune, que ce soit en matière d'eau et d'assainissement ou de lecture publique. Il est convaincu d'une chose : aucun président ne peut animer un projet communautaire avec une commune qui ne le veut pas. Il n'est pas envisageable de reprocher à la CCMM tous les maux qui touchent la commune. L'enjeu est de parvenir, par les actes, à recréer le pacte de confiance, en dépassant le jeu de dupes qui dure depuis 2014. En effet les victimes de ces mésententes ne sont pas les élus, mais les habitants. Aujourd'hui tous les élus municipaux doivent prendre acte que de nombreuses compétences dépassent le cadre strictement communal. C'est compliqué, quelle que soit la taille de la commune. Rien ne serait possible si chaque commune se prononçait sur son appartenance intercommunale en fonction de ratios financiers.

Xavier Boussert rappelle qu'il n'était pas élu entre 2001 et 2008, et pas élu communautaire dans le précédent mandat. Filipe Pinho répond que chaque élu se doit d'assumer l'héritage de ses prédécesseurs, et considère que pendant son mandat Henri Noirel était parvenu à resserrer les liens entre commune et la CC.

Jean-Paul Vinchelin se félicite que le projet de schéma permette une pause à l'échelle du périmètre actuel. Pour lui il est essentiel d'avoir un vrai débat autour du projet. Le conseil municipal de Neuves-Maisons a délibéré à l'unanimité dans le même sens que la CCMM. Concernant la coopération métropolitaine l'enjeu sera de déterminer qui fait quoi à quelle échelle, entre la commune, l'intercommunalité et la future structure de coopération. Enfin, sur l'évolution du pôle urbain de Moselle et Madon, il est prêt à une réflexion très ouverte, y compris sur des hypothèses de fusion ou de commune nouvelle.

Sur les finances, Pascal Schneider aurait aimé pouvoir discuter avec les élus de Richardménil. Sa porte est ouverte, et il souhaite travailler dans la transparence.

François Brand regrette l'écart entre les mots et les actes. Comment les élus de Richardménil peuvent-ils se sentir floués, alors que les habitants ne semblent pas du tout avoir cette impression ?

D'une manière générale, Richard Renaudin regrette un manque de prospective au niveau de la CCMM, y compris sur les finances. A ce jour, ce qui est proposé par la CCMM ne répond pas à sa demande.

Filipe Pinho s'étonne de cette critique, tant la CCMM a démontré sa capacité à mener des démarches de prospective, que ce soit sur les finances, l'aménagement du territoire ou le développement économique. Surtout lorsque lors du tour de table des projets communaux, le projet prioritaire mis en avant par la commune était l'aménagement d'une piste cyclable... Chaque commune est appelée à avoir un bon diagnostic sur sa situation, avec recul, honnêteté et humilité. Il n'accepte pas que l'on mette en doute la capacité collective de la CCMM à affirmer ce qu'elle veut pour les années à venir.

Après le vote, Daniel Lagrange demande aux élus de Richardménil s'ils ont une autre solution que l'adhésion à la CCMM.

Richard Renaudin sait que les options sont bloquées jusqu'en mars 2016. Pour l'instant, les élus ne veulent pas cautionner le périmètre en l'état, et souhaitent approfondir leur réflexion.

Filipe Pinho est très attaché à la légitimité des élus. La municipalité élue de Richardménil est tout à fait légitime à porter un projet d'adhésion au Grand Nancy ou de commune nouvelle avec Ludres. Toutefois, il sera très attentif à ce que les élus de la commune assument la responsabilité de leur choix, et ne la fasse pas porter sur la CCMM.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à la majorité,

- **souscrit** à la nécessité de franchir une nouvelle étape dans la rationalisation de la carte des intercommunalités

- **souligne** néanmoins son attachement à des évolutions qui laissent aux élus le temps de construire des projets de territoire, et son refus, sous couvert d'une efficacité qui reste à démontrer, d'une course vers des structures de plus en plus grandes, qui poseront de réels problèmes en termes de gouvernance et de proximité avec les habitants

- **fait référence** à sa délibération du 26 février 2015, par laquelle il exprimait sa position : oui au confortement d'un périmètre à taille humaine, oui au renforcement de toutes les coopérations avec les intercommunalités, oui à un pôle métropolitain pour concrétiser la coopération avec l'agglomération nancéenne; ainsi qu'à la position conjointe exprimée par le pays Terres de Lorraine et les intercommunalités qui en sont membres

- **constate** que, s'agissant du périmètre de la CC Moselle et Madon et, plus globalement, des intercommunalités dans le pays Terres de Lorraine, le projet de schéma départemental rejoint les orientations exprimées par la CCMM

- **émet** un avis favorable sur le projet de schéma départemental, s'agissant des dispositions concernant directement la communauté de communes Moselle et Madon

3 oppositions :

Xavier BOUSSERT

Martine GEORGES-POMMIER

Richard RENAUDIN

## **DÉLIBÉRATION N° 2015\_152**

**Rapporteur :**

**Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique**

---

**Objet :**

**Parc d'activités du Breuil – Clôture de la concession d'aménagement et cession d'équipements**

---

Par convention du 31 janvier 1991 et les avenants 1, 2 et 3, la communauté de communes Moselle et Madon a confié à Solorem la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC du Breuil à vocation d'activités économiques.

L'aménageur Solorem présente au concédant les comptes de clôture de la concession, l'opération de ZAC ayant été totalement réalisée que ce soit en termes d'équipements publics et de cessions de terrains à bâtir pour la construction de bâtiments à vocation d'activités.

Conformément à la note de clôture, le bilan de la concession est arrêté à un montant de 4.379.229 € HT et est équilibré grâce à la cession des équipements publics et espaces restant à remettre à la collectivité pour un montant de 65.027 € TTC.

Ceux-ci correspondent aux emprises des rues Robert Schuman et Claude Erignac (parcelles A1 146 et Z201-265-268-271-277-280-283-291-298-300-302-306-324), aux terrains d'assiette de poste de distribution électrique (parcelles Z 157-285) et des espaces verts et libres (parcelles Z 76-172-261-303-304-325) pour une surface totale de 14 888 m<sup>2</sup>.

Le conseil communautaire est invité à approuver la note et le bilan de clôture de la ZAC du Breuil à Messein.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** le bilan de clôture de la concession d'aménagement du parc d'activités du Breuil à Messein conformément à la note de clôture jointe en annexe,
- **donne** quitus à Solorem pour la gestion de cette opération,
- **autorise** le président à signer toute pièce relative à la présente délibération, dont notamment l'acte d'acquisition des emprises des voies et espaces publics de l'opération pour un montant de 65 027 € hors droits et taxes à la charge de l'acquéreur.

## **DÉLIBÉRATION N° 2015\_153**

**Rapporteur :**

**Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique**

---

**Objet :**

**Parc d'activités du Breuil – Achèvement de la procédure de ZAC**

---

La zone d'aménagement concerté (ZAC) à usage d'activités diversifiées dite «Parc d'activités du Breuil » a été créée par arrêté préfectoral n° 90 DE 0032 ADS en date du 22 février 1990 sur la commune de Messein.

Par convention du 31 janvier 1991 et les avenants 1, 2 et 3, la communauté de communes Moselle et Madon a confié à Solorem la concession d'aménagement pour la réalisation de cette ZAC.

L'ensemble des équipements d'infrastructure visés au programme des équipements publics de la ZAC a été réalisé et l'ensemble des terrains équipés et viabilisés au titre de l'aménagement a été commercialisé. Il convient donc de prononcer l'achèvement de la ZAC notamment pour replacer les terrains concernés dans les règles d'urbanisme de droit commun (PLU).

Le conseil communautaire est invité à prononcer l'achèvement de ZAC dite du « Parc d'activités du Breuil ».

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **prononce** l'achèvement de la zone d'aménagement concerté à usage d'activités diversifiées de Messein dite « Parc d'activités du Breuil », créée par arrêté préfectoral n°90 DE 0032 ADS en date du 22 février 1990 et sollicite auprès du Préfet la suppression de ladite ZAC

- **précise** que ces mesures s'appliqueront à compter de la publicité prévue à l'article R311-12 et R311-5 du code de l'urbanisme : affichage de l'arrêté préfectoral pendant 1 mois en mairie de Messein ainsi qu'au siège de la communauté de communes Moselle et Madon, et mention d'annonce légale dans un journal diffusé dans le département et au recueil des actes administratifs du département,

- **autorise** le président à signer toute pièce relative à la présente délibération.

## **DÉLIBÉRATION N° 2015\_154**

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Achat de titres restaurant – Convention de groupement de commandes entre CCMM et COVALOM**

---

La CCMM et la COVALOM, service mutualisé de collecte et de traitement des ordures ménagères de Moselle et Madon et du pays de Colombey et du sud Toulousain, ont mis en place une politique sociale visant notamment à répondre au besoin de la restauration des agents pendant la journée de travail. Cette politique se traduit par la participation financière de la collectivité à hauteur de 60 à 50 % de la valeur faciale du titre restaurant (valeur de 6.50 euros par unité) suivant la catégorie à laquelle appartient l'agent (catégorie C, B ou A).

Dans ce cadre, il y a un réel intérêt pour les 2 structures à coordonner leur procédure en vue du renouvellement du marché de fourniture de titres-restaurant et à lancer une consultation commune au travers d'un groupement de commandes. Dans le cadre du marché à bons de commande à passer, le montant annuel maximum des fournitures de titre restaurant pour la COVALOM s'élève à 35 000 euros HT, celui de la CCMM, 200 000 euros HT. La durée du marché sera de 4 ans.

Il est proposé au conseil d'approuver cette démarche, et d'autoriser le président à signer la convention de groupement de commandes avec la SPL COVALOM. La communauté de communes est désignée coordonnateur du groupement de commandes. La commission d'appel d'offres de la CCMM sera compétente pour attribuer le marché.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** le lancement d'une consultation pour l'achat de titres restaurant dans le cadre d'une convention de groupement de commandes avec la SPL COVALOM



- **autorise** le président à signer la convention de groupement de commandes prévue à l'article 8 du code des marchés publics avec la SPL
- **autorise** le président à signer le marché avec la ou les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres

## **DÉLIBÉRATION N° 2015\_155**

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Avenant à la convention d'adhésion au service prévention et santé au travail du centre de gestion**

---

Par délibération n° 2014\_192 en date du 16 décembre 2014, le conseil communautaire a validé la convention d'adhésion au service prévention du centre de gestion pour le suivi des agents de la collectivité en termes de médecine préventive et de santé au travail (visites médicales, intervention d'ergonomes ou de psychologues...).

Les modalités de fonctionnement et de financement des missions prévues par la convention évoluent au 1<sup>er</sup> janvier 2016, tout en conservant les tarifs initiaux facturés à la collectivité pour toute intervention des services du centre de gestion.

Le conseil communautaire est appelé à adopter l'avenant à la convention d'adhésion à la prévention et la santé au travail, prenant en compte ces modifications.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** l'avenant à la convention d'adhésion au centre de gestion pour la prévention et la santé au travail
- **autorise** le président à signer l'avenant à la convention avec le centre de gestion ainsi que toutes les pièces afférentes

## **DÉLIBÉRATION N° 2015\_156**

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Décision modificative n°4 - budget principal**

---

Le conseil est invité à approuver une décision modificative sur le budget principal.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**modifie** les comptes budgétaires du budget principal 2015 conformément au tableau ci-dessous :

**DECISION MODIFICATIVE n° 4  
BUDGET PRINCIPAL**

Désignation	Commentaires	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
DGF-773-6092-95	Régularisations opérations de TVA		414,00 €
TOU-61523-6092-95	Régularisations opérations de TVA	496,80 €	
DGF-773-102-020	Régularisations opérations de TVA		6 044,00 €
DGF-773-9030-020	Régularisations opérations de TVA		5 418,00 €
023	Ajustement de crédits	11 379,20 €	
<b>Total</b>		<b>11 876,00 €</b>	<b>11 876,00 €</b>

INVESTISSEMENT		Dépenses	Recettes
DGF-2313-200-102-020	Régularisations opérations de TVA	7 252,80 €	
ST-2313-534-9030-020	Régularisations opérations de TVA	6 501,60 €	
021	Ajustement de crédits		11 379,20 €
ECO-2111-552-910-90	Ajustement de crédits	-68 375,20 €	
ECO-2188-95-9060-90	Ajustement de crédits /clôture de cession Breuil	66 000,00 €	
<b>Total</b>		<b>11 379,20 €</b>	<b>11 379,20 €</b>

**DÉLIBÉRATION N° 2015\_157**

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Décision modificative n°3 - budget gestion économique**

---

Le conseil est invité à approuver une décision modificative sur le budget gestion économique.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**modifie** les comptes budgétaires du budget gestion économique 2015 conformément au tableau ci-dessous :

**DECISION MODIFICATIVE n° 3  
BUDGET GESTION ECO**

Désignation	Commentaires	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
773	Régularisation sur opérations de TVA		17 299,07 €
023	Ajustement crédits	17 299,07 €	
<b>Total</b>		<b>17 299,07 €</b>	<b>17 299,07 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
2313 - 508	Régularisation sur opérations de TVA	17 299,07 €	
021	Ajustement crédits+régularisation différence d'arrondi		17 300,01 €
1641	Ajustement crédits		-0,94 €
<b>Total</b>		<b>17 299,07 €</b>	<b>17 299,07 €</b>

**DÉLIBÉRATION N° 2015\_158**

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

**Objet :**  
**Décision modificative n°2 - budget eau**

Le conseil est invité à approuver une décision modificative sur le budget eau.

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**modifie** les comptes budgétaires du budget eau 2015 conformément au tableau ci-dessous :

**DECISION MODIFICATIVE N° 2  
BUDGET EAU**

Désignation	Commentaires	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
D 6541 Créances admises en non-valeur	Ajustement de crédits	5 000 €	
R 704 Travaux	Ajustement de crédits		5 000 €
<b>Total</b>		<b>5 000 €</b>	<b>5 000 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
D 2315-551 Accompagnement travaux communaux	DGD rue Brigeot Viterne	18 000 €	
D 2315-589 Accompagnement travaux BJ asst	DGD TC6 opération BJ	25 000 €	
D 2315-601 Conduite dans la Moselle	Ajustement de crédits	-43 000 €	
<b>Total</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

## DÉLIBÉRATION N° 2015\_159

Rapporteur :  
Filipe PINHO - Président

Objet :  
Décision modificative n°2 - budget assainissement

Le conseil est invité à approuver une décision modificative sur le budget assainissement.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

modifie les comptes budgétaires du budget assainissement 2015 conformément au tableau ci-dessous :

### DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET ASSAINISSEMENT

Désignation	Commentaires	Dépenses	Recettes
<b>INVESTISSEMENT</b>			
D 2031-13 Assainissement général	Etude zonage asst	1 815 €	
D 2031-469 Etude de faisabilité Maizières	Ajustement crédits	650 €	
D 2031-470 Etude de faisabilité Maron	Ajustement crédits	500 €	
D 21532-468 Rue de Champagne à PSV	Ajustement crédits	-14 765 €	
D 2315-447 Travaux Lac de Messein	Ajustement crédits	10 800 €	
D 2315-449 Accompagnement travaux communaux	Ajustement crédits	1 000 €	
D 2315-457 BJ collecte cités de la Plaine NM	DGD SOGEA BONINI	110 000 €	
D 2315-458 BK transfert rue Sensiquet Messein	Ajustement crédits	-110 000 €	
<b>Total</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

N° AP	Libellé AP	Montant AP	CP2012	CP2013	CP2014	CP 2015	Total CP
2009/ASS/457/BJ	Neuves Maisons - Déconnexion fosses+collecte cités Plaine	2 701 554	49 667	1 841 887	502 345	307 655	2 701 554

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

Subventions :	829 494
Avances remboursables :	358 500
Emprunt :	1 513 560

N° AP	Libellé AP	Montant AP	CP2012	CP2013	CP 2014	CP 2015	Total CP
2009/ASS/458/BK	Messein - Collecte rue Sensiquet	126 649	2 369	81 801	2 436	40 043	126 649

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

Subventions :	85 715
Avances remboursables :	
Emprunt :	40 934

**DÉLIBÉRATION N° 2015\_160**

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

**Objet :**  
**Décision modificative n°1 - budget valorisation des ordures ménagères (VOM)**

Le conseil est invité à approuver une décision modificative sur le budget valorisation des ordures ménagères.

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**modifie** les comptes budgétaires du budget valorisation des ordures ménagères 2015 conformément au tableau ci-dessous :

**DECISION MODIFICATIVE n° 1**  
**BUDGET VOM**

Désignation	Commentaires	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
023	Ajustement de crédits	-17 000,00 €	
ENV6718-610-830	Reversement recettes industrielles CCPCST	17 000,00 €	
<b>Total</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Désignation	Commentaires	Dépenses	Recettes
<b>INVESTISSEMENT</b>			
021	Ajustement de crédits		-17 000,00 €
ENV2313-104-610-830	Ajustement de crédits	-17 000,00 €	
<b>Total</b>		<b>-17 000,00 €</b>	<b>-17 000,00 €</b>

Le secrétaire,

Claude GUIDAT.

Le président,

Filipe PINHO.

## Délibérations

N°	Domaine	Objet
2015_ 151	Institutions et vie politique	Avis sur le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI)
2015_ 152	Aménagement du territoire Développement économique Cohésion sociale Finances	Parc d'activités du Breuil – Clôture de la concession d'aménagement et cession d'équipements
2015_ 153	Aménagement du territoire Développement économique Cohésion sociale Finances	Parc d'activités du Breuil – Achèvement de la procédure de ZAC
2015_ 154	Commande publique	Achat de titres restaurant – Convention de groupement de commandes entre CCMM et COVALOM
2015_ 155	Commande publique	Avenant à la convention d'adhésion au service prévention et santé au travail du centre de gestion
2015_ 156	Finances	Décision modificative n°4 - budget principal
2015_ 157	Finances	Décision modificative n°3 - budget gestion économique
2015_ 158	Finances	Décision modificative n°2 - budget eau
2015_ 159	Finances	Décision modificative n°2 - budget assainissement
2015_ 160	Finances	Décision modificative n°1 - budget valorisation des ordures ménagères (VOM)

## Signatures

Stéphane	BOEGLIN		Dominique	RAVEY	Procuration à Filipe PINHO
Xavier	BOUSSERT		Richard	RENAUDIN	
François	BRAND		Lydie	ROUYER	
Jean-Marie	BUTIN		Pascal	SCHNEIDER	
Claude	CIAPPELLONI		Marie-Laure	SIEGEL	
Pascal	DURAND	Procuration à Catherine NOEL	Ismail	TAHTACI	
Gérard	FONTAINE		Etienne	THIL	
Jean-Luc	FONTAINE		Hervé	TILLARD	
Denis	GARDEL		Jean-Paul	VINCHELIN	
Maryline	GEORGES-BERNARD		Florence	WAZYLEZUCK	
Martine	GEORGES-POMMIER		Thierry	WEYER	
Delphine	GILAIN	Procuration à Jean-Paul VINCHELIN	Suppléants*		
Dominique	GOEPFER		Bernard	ANDRE*	
Michel	GRILLOT		Thierry	BARATEAU*	
Claude	GUIDAT		Didier	BATAILLARD*	
Christophe	HANU		Bénédicte	FLORENTIN*	
Anne-Lise	HENRY	Procuration à Sandrine LAMBERT	Valentin	GOBETTI*	
Gilles	JEANSON		James	HARDEL*	
Marie-Louise	KADOK		Philippe	MARCHAND*	
Daniel	LAGRANGE		Audrey	NORMAND*	
Sandrine	LAMBERT		Jean-Pierre	OUDENOT*	
Jean	LOPES	Procuration à Daniel LAGRANGE	Ghislain	PAYMAL*	
Catherine	NOEL		André	POIRSON*	
Filipe	PINHO		Cédric	TROCHAIN*	
Patrick	POTTS				

\* Suppléant-e : ne signer que si titulaire absent

